



REGLEMENT DE LA BROCANTE

Stands non couverts
Restauration réservée

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION :

Par téléphone : 07 86 86 13 42

Par courrier : Comité des Fêtes - Mairie de Butry - 95430 BUTRY SUR OISE

Par courriel : cflbutry@free.fr

Avec confirmation par courrier accompagné du paiement avant le 29 avril 2023

Les annulations de réservation sont recevables avant la date du 2 mai 2023 (date de réception à Butry)

LES RÉSERVATIONS NE SERONT EFFECTIVES QU'APRÈS RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS.

LES EMPLACEMENTS SERONT COMMUNIQUÉS 5 JOURS AVANT LA BROCANTE
(communiquiez nous votre adresse messagerie)

RAPPEL :

- *Toute place non occupée à 9 h pourra être utilisée et redistribuée par nos soins, sans que la personne absente puisse prétendre à quelque compensation que ce soit.*
- *Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne voulant vendre des animaux, des armes prohibées, des pièces détachées de voitures.*
- *Il est interdit de vendre des boissons chaudes ou froides sans l'accord des organisateurs.*
- *Il peut être demandé de retirer certains objets de la vente par les organisateurs.*
- *Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de détérioration ou de perte des objets mis en vente.*
- *Les exposants en s'inscrivant à la brocante, déclarent connaître les **REGLEMENTS DES BROCANTES**, notamment les articles 1 et 632 du code de commerce.*
- *L'installation des stands se fera à partir de 6h30, jusqu'à 8h30. Plus de véhicule après 8h30.*
- *Les exposants ne doivent occuper que leur emplacement, en respectant les limites fixées.*
- *Le passage d'un véhicule d'intervention (pompiers, ambulance) ne doit pas être gêné.*
- *Les exposants doivent dégager leur véhicule, y compris les remorques, le plus rapidement possible pour éviter les embouteillages.*

LE COMITÉ D'ORGANISATION